

Visa de prorogation du certificat jusqu'à ce navire arrive dans le port de visite ou pour une période de grâce en cas d'application de la règle I/14 e ou I/14 f)

Le présent certificat, conformément aux règles I/14 e) et I/14 f)³ de la Convention accepté comme valable jusqu'au

.....

à condition que le Certificat, auquel est joint le présent certificat, reste valable.

Signé :

(Nom de l'agent autorisé)

Lieu :

Date :

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

³ Rayer la mention inutile."